



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Surveillants

Question écrite n° 17283

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur les revendications exprimées par le personnel de surveillance pénitentiaire. Cette catégorie de personnel de l'administration pénitentiaire, investie de missions proches de celles de la police nationale, souhaiterait voir ses pouvoirs disciplinaires et ses responsabilités trouver leur contrepartie dans une reconnaissance d'un statut particulier dérogatoire au droit commun de la fonction publique. C'est la raison pour laquelle le personnel de surveillance pénitentiaire sollicite l'assermentation, comme ses homologues policiers. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, informe l'honorable parlementaire que le directeur de l'administration pénitentiaire est saisi du souhait du personnel de surveillance de bénéficier de l'assermentation. Dans le cadre de l'accompagnement du programme pluriannuel pour la justice actuellement à l'étude, l'administration pénitentiaire a été chargée d'évaluer la faisabilité de différentes mesures de nature à reconnaître au mieux la spécificité des fonctions de ces personnels, au nombre desquelles pourrait, le cas échéant, figurer l'assermentation.

Données clés

Auteur : [M. Morisset Jean-Marie](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17283

Rubrique : Systeme penitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1994, page 3855

Réponse publiée le : 19 septembre 1994, page 4684